

COMMUNE DE LIGINIAC

DECISION DU MAIRE N° 2026-023

Le maire de la commune de LIGINIAC,

Vu la délibération N°2026-050 l'autorisant à procéder, au dépôt des demandes de déclaration préalable de travaux relatives à la transformation des biens municipaux. Toutes demandes de permis de construire, permis de démolir ou permis d'aménager fera en revanche l'objet d'une délibération du conseil municipal ;

DECIDE

Article 1

Vu la demande de l'association Kant'in concernant la transformation du local situé 45 le Mont Haut en musée ;

Considérant que la commune est propriétaire de ce bien et que cette transformation nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux accompagnée d'une Autorisation de Travaux ;

Monsieur le Maire décide :

- De déposer une déclaration préalable de travaux ~~et~~ une Autorisation de travaux pour le bien situé 45 le Mont Haut afin de le transformer en musée ;

Article 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

A Liginiaac, le 31 juillet 2026

Jean MANZAGOL, Maire de Liginiaac

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le 05/08/2026

ID : 019-211911300-20260731-DM2026023-AR

